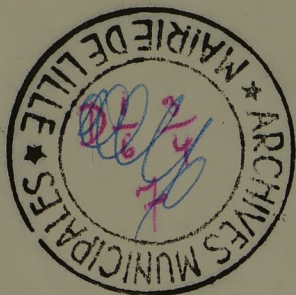


61141
Procès Verbaux

Rapports



Conseil de Perfectionnement
de l'école pratique d'industrie pour
garçons.

2^e mandat Salengro 1929/1935

L'Assemblée prend acte des travaux du Conseil de Perfectionnement, soulignant qu'il appartient à la 4^e Commission d'examiner les questions de son ressort, compte tenu d'une observation présentée par M. l'adjoint Willems en ce qui concerne l'interprétation erronée des décisions ministérielles portant octroi de subventions de l'Etat pour achat de matériel.

PROCES-VERBAL de la séance du 23 Mars 1931

Le Conseil de Perfectionnement de l'Ecole Pratique s'est réuni le Lundi 23 Mars 1931 à l'Hôtel de Ville, à 16 heures, sur convocation en date du 20 Mars de M. Masson, Adjoint au Maire de la Ville de Lille, délégué à l'Enseignement Technique.

Présents: M.M. Masson, Bauche, Biarez, Bour, Cocard, Gourouble, Dauchy, Devernay, Dupret, Durand, Gadenne, Gallois, Goubet, Martin, Roth, Vicard.

Excusés: M.M. Launay, Nuez, Peeters, Roumajon.

M. l'Adjoint Masson avait tenu à présenter le Conseil de Perfectionnement à M. Salengro, Maire de la Ville de Lille qui a reçu les Membres à 16 heures.

Après quelques paroles de présentation, M. l'Adjoint Masson aborde l'ordre du jour de la réunion et demande au Directeur de l'Ecole pratique M. Gallois, d'en exposer les parties essentielles.

I.- PROPOSITION DE CREATION D'UNE SECTION PREPARATOIRE AU 1er OCTOBRE 1931.-

1^o- Nécessité de cette création.-

a) L'Ecole ne peut recevoir actuellement que des boursiers nationaux de 2^e série, entrant en 1^{ère} année industrielle, car les boursiers de 1^{ère} série ne peuvent être admis qu'en section préparatoire. Or, la plupart des Instituteurs font passer à leurs élèves le concours des Bourses nationales en 1^{ère} série, car la réussite y est presque certaine, tandis que le concours de la 2^e série est plus difficile. Si bien, que cette année même, 11 candidats boursiers, présentés par leurs maîtres, pour l'enseignement technique mais en 1^{ère} série n'ont pu être admis à l'Ecole pratique; ils iront pendant un an à l'Ecole primaire supérieure et il y a bien des chances pour qu'ils ne reviennent plus. C'est d'autant plus regrettable que ces boursiers sont généralement d'excellents élèves.

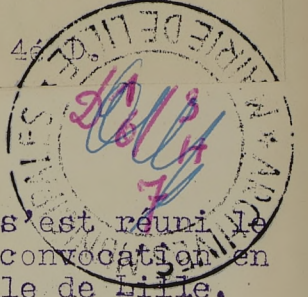
b) L'existence d'une section préparatoire permettrait de faire de l'orientation professionnelle. Les indécis, les élèves faibles, passant dans les divers ateliers de l'école, pourraient choisir un métier en rapport avec leurs dispositions.

c) Cette section où l'horaire du français et du calcul serait particulièrement élevé, recevrait les élèves de force insuffisante se présentant au concours d'entrée à l'Ecole et qu'il est toujours regrettable de refuser, car ils ne reviennent plus.

Indidemment, il est mentionné que l'Administration de l'Enseignement technique, dans sa circulaire N° 31 du 16 Mars 1931, a exprimé le désir de voir ouvrir dans toutes les Ecoles pratiques une section préparatoire.

2^o- Coût de la création d'une section préparatoire.-Un poste de professeur-adjoint serait à créer. Or, le titulaire aurait son traitement à la charge de l'Etat, et la Ville de Lille aurait à lui payer les indemnités d'études et de séjour, soit annuellement 1.320 frs.

.....



Conseil d'Administration
du 13 Mars 1931
M. PLANQUE

ECOLE PRATIQUE d'INDUSTRIE DE LILLE

Conseil de Perfectionnement

PROCES-VERBAL de la séance du 23 Mars 1931

Le Conseil de Perfectionnement de l'Ecole Pratique s'est réuni le Lundi 23 Mars 1931 à l'Hôtel de Ville, à 16 heures, sur convocation en date du 20 Mars de M. Masson, Adjoint au Maire de la Ville de Lille, délégué à l'Enseignement Technique.

Présents: M.M. Masson, Bauche, Biarez, Bour, Cocard, Gourouble, Dauchv, Devernay, Dupret, Durand, Gadenne, Gallois, Goubet, Martin, Roth, Vicard.

Excusés: M.M. Launay, Nuez, Peeters, Roumajoon.

M. l'Adjoint Masson avait tenu à présenter le Conseil de Perfectionnement à M. Salengro, Maire de la Ville de Lille qui a reçu les Membres à 16 heures.

Après quelques paroles de présentation, M. l'Adjoint Masson aborde l'ordre du jour de la réunion et demande au Directeur de l'Ecole pratique M. Gallois, d'en exposer les parties essentielles.

I.- PROPOSITION DE CREATION D'UNE SECTION PREPARATOIRE AU 1er OCTOBRE 1931.-

1°- Nécessité de cette création.-

a) L'Ecole ne peut recevoir actuellement que des boursiers nationaux de 2ème série, entrant en 1ère année industrielle, car les boursiers de 1ère série ne peuvent être admis qu'en section préparatoire. Or, la plupart des Instituteurs font passer à leurs élèves le concours des Bourses nationales en 1ère série, car la réussite y est presque certaine, tandis que le concours de la 2ème série est plus difficile. Si bien, que cette année même, 11 candidats boursiers, présentés par leurs maîtres, pour l'enseignement technique mais en 1ère série n'ont pu être admis à l'Ecole pratique; ils iront pendant un an à l'Ecole primaire supérieure et il y a bien des chances pour qu'ils ne reviennent plus. C'est d'autant plus regrettable que ces boursiers sont généralement d'excellents élèves.

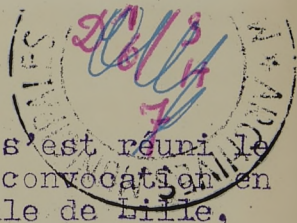
b) L'existence d'une section préparatoire permettrait de faire de l'orientation professionnelle. Les indécis, les élèves faibles, passant dans les divers ateliers de l'école, pourraient choisir un métier en rapport avec leurs dispositions.

c) Cette section où l'horaire du français et du calcul serait particulièrement élevé, recevrait les élèves de force insuffisante se présentant au concours d'entrée à l'Ecole et qu'il est toujours regrettable de refuser, car ils ne reviennent plus.

Indidemment, il est mentionné que l'Administration de l'Enseignement technique, dans sa circulaire N° 31 du 16 Mars 1931, a exprimé le désir de voir ouvrir dans toutes les Ecoles pratiques une section préparatoire.

2°)- Cout de la création d'une section préparatoire.-Un poste de professeur-adjoint serait à créer. Or, le titulaire aurait son traitement à la charge de l'Etat, et la Ville de Lille aurait à lui payer les indemnités d'études et de séjour, soit annuellement 1.320 frs.

.....



Il est précisé que cela n'entraînera pas la nomination d'un contre-maitre nouveau pour l'usage de cette section dont le nombre d'heures de travaux pratiques est réduit et dont les élèves sont appelés à passer dans les divers ateliers. Monsieur le Maire veut bien exprimer que la création de la section préparatoire lui semble très intéressante et qu'il l'appuiera près de la Commission Municipale dont l'avis sera sollicité à cet effet. Si cet avis est favorable, une demande de création de poste sera adressée à l'Administration de l'Enseignement Technique.

II.- PREVISIONS D'ACHAT DE MATERIEL EN 1931.-

Il est rappelé qu'un crédit de 25.000 Frs a été prévu au budget de l'Ecole pratique en 1931 pour achat de matériel (40.000 en 1930) et 35.000 au budget des Cours professionnels.

Au total 60.000 Francs.- La participation de l'Etat pour les achats de matériel étant de 50 % le montant des achats à faire en 1931 peut atteindre 120.000 francs.

Il est proposé en premier lieu, l'achat d'une machine à aléser d'un modèle tel qu'elle puisse rendre des services dans la nouvelle école. Le prix est de 80.000 Frs. environ. Des modèles moins forts pourraient lui être substitués, mais leur insuffisance apparaîtrait quand on aurait installé l'une d'entre elles dans les nouveaux ateliers.

En 2^e lieu, il est signalé qu'une affaire intéressante est actuellement possible en ce qui concerne l'achat d'un tour d'occasion, valant neuf, environ 50.000 Frs - et qui serait cédé pour 30.000 francs.

3^o) De nouvelles machines ayant été installées dans les locaux de l'imprimerie, les moteurs actuels sont insuffisants. Un devis en vue de leur remplacement a été étudié par la Maison DESMET. En tenant compte de la reprise des moteurs usagés, le devis est de 15.745 Francs.

L'ensemble de ces prévisions fait un total de 125.745 frs légèrement supérieur à 120.000 Francs- Mais l'excédent peut parfaitement être reporté sur le crédit d'entretien du matériel.

Monsieur le Maire prend acte de ces chiffres, rappelle qu'une autre demande de crédit est relative au matériel d'horlogerie (5.967 Fr. 40) à un appareil de démonstration des lois de la mécanique (840 Frs).

Monsieur le Maire exprime le voeu que les besoins en matériel de l'Ecole pratique, soient groupés dans toute la mesure du possible pour éviter la présentation trop souvent répétée de demandes de matériel.

Incidentement, il a été rappelé que le personnel des ateliers était incomplet. En effet, au départ de M. Claeys, en Janvier 1930, il avait été décidé d'attendre que les effectifs redeviennent normaux, pour ouvrir un concours en vue de la désignation d'un successeur; ce qui n'a pas encore été fait jusqu'à ce jour, mais dont la nécessité apparaît pour le 1^{er} Octobre prochain.

.....

L'entrevue avec Monsieur le Maire se terminant, M. l'Adjoint Masson le remercie de l'intérêt qu'il veut bien marquer aux demandes qui lui ont été présentées et qu'il se dispose à défendre devant les Commissions compétentes.

La séance est reprise dans le cabinet de M. Masson.

Le Directeur de l'Ecole donne lecture du Procès-verbal de la séance du 4 Novembre 1930. Adopté sans observations.

Au sujet des prévisions de matériel dont l'achat doit être envisagé en 1931, le Conseil décide qu'une commission sera chargée d'examiner les devis présentés en vue de l'achat de la machine à aléser; en feront partie : M.M. Masson, Devernay, Bour, Dauchy, Cocard, Durand et Gallois.

Il est entendu, sur la demande de M. Dauchy, qu'un rapport des travaux de cette commission sera établi et soumis à la prochaine réunion du Conseil.

Il est rappelé que la demande d'un manoeuvre pour les besoins des ateliers de l'Ecole n'a pas encore reçu satisfaction, et pourtant sa présence serait grandement nécessaire, en particulier pour les graissages des transmissions, l'outillage, les travaux d'entretien. Un avis favorable à la création de cet emploi est donné par le Conseil.

Aux "Questions diverses", le Directeur de l'Ecole pratique expose les conditions dans lesquelles est mise à l'étude une école de Radioélectricité, avec le concours de la Faculté des Sciences, fonctionnant tant à l'école pratique qu'à l'Institut de physique.

Cette Ecole comprendrait : 1°) une section A, d'enseignement élémentaire, ouverte aux anciens élèves des Ecoles pratiques, des Ecoles primaires supérieures, aux praticiens directement intéressés à la Radioélectricité. Cet enseignement formerait, au cours d'un an, des ouvriers et artisans spécialistes en radioélectricité, préparerait aux divers emplois de radiotélégraphiste de 2ème classe dans les PTT, les Ministères de l'Air et la Marine marchande.

2°) une section B d'enseignement technique, ouverte aux bacheliers et jeunes gens présentant des connaissances jugées suffisantes, aux anciens élèves des A et M et de l'I.D.N.

3°) une section C, d'enseignement supérieur, de même niveau que le précédent, quoique moins technique et réservé aux Elèves de la Faculté.

Cette Ecole est particulièrement intéressante pour nos élèves qui pourront acquérir en une 4ème année, une spécialisation actuellement très recherchée donnant accès à des emplois convenablement rétribués.

Un avis très favorable est donné en vue de la réalisation de cette Ecole.

M.M. les Membres du Conseil de Perfectionnement sont informés par le Directeur de l'Ecole pratique que les nouveaux plans de l'Ecole lui

ont été remis et à ce propos, M. l'Adjoint Masson fait observer que l'École comprendra une section commerciale avec trois années d'études et qu'il sera prudent d'ouvrir la dite section, dans les locaux de l'École actuelle, deux ans avant l'installation dans la nouvelle école, pour que cette section fonctionne au complet dès le début. Tout le possible sera fait pour que les locaux actuels reçoivent les nouveaux cours.

Il faut dire aussi que la création d'une section commerciale ne saurait faire double emploi avec la section commerciale de l'École primaire supérieure, pas plus que la section industrielle de la dite école ne fait double emploi avec notre école pratique d'Industrie. En réalité, il n'y a pas actuellement de cours commerciaux du jour pour jeunes gens de 13 à 15 ans et le besoin de cette section se fait particulièrement sentir.

L'examen des nouveaux plans ne peut avoir lieu sur le champ en raison de l'heure déjà avancée et est remis à une date ultérieure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h. 3/4.

Lille, le 25 Mars 1931
Le Secrétaire,
Directeur de l'École Pratique,
signé: A. Galleis,

réunion du 19-6-31

924
Conseil de
Perfectionnement



ECOLE PRATIQUE D'INDUSTRIE DE LILLE

PROCES-VERBAL



de la réunion de la Commission chargée
de donner son avis en vue de l'achat de diverses
machines destinées à l'Ecole Pratique.

Cette commission constituée au cours de la séance du Conseil de Perfectionnement du 23 Mars 1931, s'est réunie le Vendredi 19 Juin 1931 à 15 Heures.

Etaient présents : M.M. Devernay, Dauchy, Santy (représentant M. Cocard), Gallois et Durand.

Etaient absents : M.M. Masson et Bour.

1°- ACHAT D'UNE ALESEUSE.

Un premier devis correspond à une machine de marque allemande "Schliess-Defries", du prix de 66.000 Frs, franco gare Lille; sans outillage, sans moteur.

Un deuxième devis est présenté par la Maison G.S.P. à Albert; la machine demandée coûte 89.000 Frs, avec moteur, réducteur etc... sans outillage (environ 7.000 Frs).

Un troisième devis est présenté par la Maison Delbecque à Roubaix pour une machine "Cornac" prix 67.560 Frs, avec moteur, réducteur etc.. sans outillage (environ 7.000 Frs).

Ce 3ème devis retient toute l'attention de la Commission, en raison de son prix. M. Santy précise qu'il connaît cette machine, que la Maison Cocard en utilise dans son usine de Liège et que le type Cornac semble devoir donner toute satisfaction. Une machine se trouvant en marche dans les Etablissements "Le Foyer Universel" à Roubaix une sous-commission s'y rendra composé de M.M. Devernay, Durand et Gallois.

Il est mentionné que cette visite a eu lieu le Vendredi 10 Juillet à la suite de quoi la sous-commission propose l'achat de la machine "Cornac". La commission s'était par avance rangée à l'avis de sa sous-commission.

Le crédit nécessaire pour l'achat de cette machine serait demandé au budget de 1932, malgré que la commande soit faite avant le 1er Janvier 1932.

Participation de l'Etat : 50 %

2°- ACHAT D'UN TOUR-REVOLVER SEMI-AUTOMATIQUE.

Un tour de cette catégorie est nécessaire à l'Ecole Pratique

à la fois comme machine de démonstration et comme machine de production de la visserie.

Un tour d'occasion a été offert à l'Ecole. Il s'agit d'un tour-révolver semi-automatique "Herbert" N° 4, faisant partie d'une série de 4 tours semblables achetés par la Maison GAVOILLE à La Madeleine, qui n'en utilise que deux. L'occasion est particulièrement intéressante, la machine avec ses accessoires est offerte pour le prix de 30.000 francs.

Une sous-commission se rendra à La Madeleine, composée de MM. DEVERNAY, DURAND et GALLOIS.

Il est mentionné que cette visite a eu lieu le Vendredi 3 Juillet. Le tour était mis sous courroie et diverses opérations ont été effectuées devant les membres. La sous-commission a pu faire joindre à la machine, sans augmentation de prix, diverses pièces d'outillage; le montant total de la dépense est de 30.000 francs, Franco Ecole, alors que le prix neuf est de 49.350 Frs nue à Paris.

La sous-commission propose l'achat du tour, la commission s'était par avance rangée à son avis.

Le marché devra être établi au nom de Gavaille, Taine, Letoret et Cie, 109-III rue Kléber à la Madeleine.

Le crédit nécessaire serait prélevé sur le budget de 1931.

Participation de l'Etat : 50 %.

Fait à Lille, le 12 Juillet 1931.

Le Secrétaire de la Commission

GALLOIS.

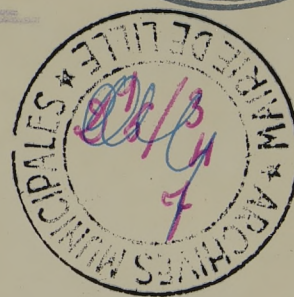
réunion du 18-7-31

ECOLE PRATIQUE D'INDUSTRIE DE LILLE

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

PROCES-VERBAL

de la séance du 18 Juillet 1931



Réunion du Samedi 18 Juillet 1931 à 18 heures, à l'Ecole Pratique.

Présents : M.M. MASSON, adjoint au maire, Président
ROTH, Inspecteur Départemental
GALLOIS, Directeur de l'Ecole pratique
DURAND, Chef des Travaux de l'Ecole pratique.
BIAREZ, Entrepreneur
DEVERNAY, adjoint au maire
DAUCHY, Conseiller Municipal, Directeur de
l'Ecole Nationale des A. et M.
MARTIN, Conseiller Municipal
VICART, Commerçant en meubles
DUPRET, Professeur à l'Ecole pratique
GOUBET, contremaître, d° d°

Absents : M.M. ROUMAJON, Inspecteur Général de l'Enseignement
Technique
LAUNAY, Inspecteur d'Académie
VANDENBOSCH, Inspecteur Départemental de
l'Enseignement Technique
BAUCHE, Conseiller Municipal
COCARD, Industriel
COUROUBLE, Conseiller Municipal
NUEZ, Maître-Imprimeur
BOUR, Conseiller Municipal
PEETERS, ouvrier modeleur

M. Cocard, Industriel, ne pouvant être présent à la réunion, avait tenu à venir la veille prendre connaissance de l'Ordre du Jour et avait fait quelques observations qui seront rappelées au cours de la séance.

I.- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 23 MARS 1931.

Le Procès-verbal ayant été envoyé à tous les Membres, et ceux-ci en ayant pris connaissance, l'approbation est donnée à l'unanimité.

Le Directeur rend compte de la situation actuelle de la proposition de création d'une section préparatoire. Il fait connaître que l'Administration de l'Enseignement Technique lui a adressé une lettre confirmant cette création; mais que l'Inspection Académique n'en a pas été informée. A la suite d'une démarche faite près d'elle par le Directeur il a été répondu qu'en cas d'une demande d'instituteur faite par le Ministère, la section préparatoire pourrait fonctionner dans un cours supérieur d'une école primaire de la Ville. Le Directeur donne les raisons qui font que cette proposition ne peut être retenue; il est de toute nécessité que la section préparatoire soit dans l'Ecole.

.....

II.- AVIS POUR ACHAT DE MATERIEL.-

1°) Aléseuse et Tour-révolver - La Commission prévue à la dernière réunion du Conseil de Perfectionnement pour l'examen des devis présentés, s'est réunie à la Mairie de Lille, le Vendredi 19 Juin 1931. Le procès-verbal de la réunion est joint; lecture en est donnée.

Le Conseil de perfectionnement se range à l'avis de la Commission et propose 1°- l'achat, sur le budget de 1932, d'une aléseuse "Cornac" au prix de 67.000 Frs.- 2°- l'achat, sur le budget de 1931 d'un tour-révolver semi-automatique "Herbert" n° 4, au prix de 30.000 Frs.- Participation de l'Etat: 50 %.

Les dossiers relatifs à ces achats sont adressés à la Ville de Lille avec le présent procès-verbal.

2°) Téléphone intérieur - Une demande a déjà été adressée à l'Administration Municipale le 2 Février 1931; sans réponse, la question est à nouveau reprise et l'avis du Conseil de Perfectionnement est à nouveau sollicité.

Il y a lieu d'améliorer le fonctionnement du téléphone à l'Ecole pratique; le poste existant d'un modèle ancien, est dans le bureau du Directeur; les dérangements sont fréquents; il est difficile parfois impossible d'être entendu; en l'absence du Directeur, aucune communication ne peut être reçue; un poste doit exister chez le concierge et dans les différents services éloignés du bureau. Au total 7 postes.

1er devis.- Le téléphone privé National.- Redevance annuelle 1.500 francs, frais de canalisation: 3.500 francs.

2ème devis.-La Cie des Téléphones Thomson-Houston.- Installation pour 13.500 Frs.- entretien, forfait annuel de 560 Frs. remplacement des batteries prévu pour 600 Frs.- (Total: 1.160 Frs par an).

3ème devis.-Téléphones et Signaux.- Installation pour 12.300 Frs.- Entretien, forfait annuel de 480 Frs.

De l'avis de M. DAUCHY, l'offre du "Téléphone privé National" devrait être retenue comme étant la moins onéreuse. Le Directeur fait part des observations présentées par M. COCARD: le contrat qui serait passé avec le "Téléphone privé National" serait tel qu'il n'y aurait aucune possibilité de se dégager au cours de l'exécution du contrat; celui-ci se renouvelle automatiquement pour 10 ans à chaque amélicration ou transformation demandée et qu'il ne convient pas de s'engager dans ces conditions. L'offre du "Téléphone privé National" est en conséquence écartée.

Entre les deux autres devis, le choix est porté sur celui de "Téléphones et signaux" comme étant le moins onéreux, mais on aura soin de demander l'insertion au contrat d'une clause de dégagement particulièrement en cas de déplacement de l'Ecole et pour cela il sera bon de consulter le Chef de service des Etablissements COCARD, M. HUET.- Il est entendu que le matériel sera utilisé dans la nouvelle école.

Les devis relatifs aux trois propositions sont adressés à la Ville de Lille avec le présent procès-verbal.

Les crédits nécessaires seraient prélevés sur le budget de 1931 (Ecole pratique ou Cours professionnels).

Participation de l'Etat: 50 %.

3°- Fourniture d'un groupe convertisseur de courant triphasé en continu = Ce matériel est destiné à l'Imprimerie. Le matériel actuel est insuffisant du fait du montage de 4 machines nouvelles; il devra être en même temps prévu pour la nouvelle école.

1er devis : Etablissements DESMET à Lille : 18.245 frs.- en tenant compte d'une reprise de matériel ancien : 15.745 frs.

2ème devis: Etablissements Louis Becquart à Lille : 15.500 frs.

3ème devis: Forges et Ateliers de Construction de Jeumont: 11.260 f.

Ces devis sont adressés à la Ville de Lille en même temps que le présent procès-verbal.

Le devis présenté par les Forges et Ateliers de Construction Electrique de Jeumont ne correspond pas à la demande qui a été faite, le moteur asynchrone synchronisé nécessaire est remplacé par un autre; le facteur de puissance qui était recherché n'est pas réalisé et la consommation de courant sera plus coûteuse par la suite. Le type moteur n'est pas non plus intéressant pour l'enseignement donné aux élèves.

Le devis Becquart ne correspond pas non plus à la demande adressée, malgré les rectifications apportées au premier devis. Leur type de moteur S.L.T. 191 n'est pas le type désirable à l'Ecole Pratique.

Le moteur asynchrone synchronisé offert par la maison Desmet est du type de la Cie Générale d'Electricité de Nancy qui s'est spécialisée dans cette fabrication; de plus ce matériel a fait ses preuves; il permettra en outre, de relever le facteur de puissance ce qui entraînera une économie d'énergie; il enrichira la collection de machines de l'Ecole et servira à l'instruction des élèves.

Après cet exposé, le Conseil de Perfectionnement émet l'avis que l'offre de la Maison Desmet doit être retenue, car elle correspond aux besoins de l'Ecole; la reprise de matériel non utilisable ultérieurement par l'Ecole permet de ramener le devis à 15.745 frs.

L'achat serait fait sur le crédit inscrit au budget de 1931, soit à l'Ecole Pratique, soit aux cours professionnels.

Participation de l'Etat : 50 %.

4°- Fournitures de petits moteurs-électriques = L'achat de ce petit matériel avait été demandé le 5 Mars 1931; l'Administration Municipale n'avait pu accueillir favorablement cette demande estimant que le Conseil de Perfectionnement devait au préalable être saisi de la question. Satisfaction est donnée.

Pour l'utilisation de diverses machines, 5 moteurs avec leurs accessoires sont nécessaires : 1 moteur 3 c.v. continu, pour machine d'imprimerie "Marinoni"; 2 moteurs 1 c.v. pour meules; 1 moteur 1 c.v. pour fraiseuse de petite mécanique; 1 moteur pour tour "Dufour" de petite mécanique 1 c.v.

<u>1er devis</u> : Etablissements Desmet	5.840 frs
<u>2ème devis</u> : Etablissements Becquart	6.290 frs
<u>3ème devis</u> : Etablissements de Jeumont	10.310 frs

.....

Le devis Jeumont est à éliminer, en raison de son chiffre. Le devis Becquart ne correspond pas entièrement à la demande (les moteurs de I C.V. demandés pour 700 tours sont du type I.000 tours; il faudra donc faire intervenir des engrenages à réduction plus forte, d'où usure et bruit); de plus, le devis est supérieur à l'offre de la Maison Desmet.

Le Conseil de Perfectionnement émet le voeu que l'offre Desmet soit retenue, pour le prix de 5.840 francs.

Les devis relatifs aux trois propositions sont adressés à la Ville de Lille avec le présent procès-verbal.

Les crédits nécessaires seraient prélevés sur le budget de 1931 (Ecole pratique ou Cours Professionnels).

Participation de l'Etat : 50 %

5°) Matériel de Physique - Pour compléter le cabinet de physique et chimie, les deux professeurs intéressés demandent l'achat de divers matériels.

Des offres de prix ont été faites par la Maison Deyrolles et par la Maison Rousseau, de Paris.

Une liste des prix comparatifs est jointe au présent procès-verbal. Le total est de 9.500 francs pour la Maison Deyrolles et de 6.816 frs pour la maison Rousseau.

En conséquence, le Conseil de Perfectionnement émet l'avis que la Maison Rousseau soit désignée pour fournir à l'Ecole pratique le matériel de physique nécessaire, pour le prix de 6.816 francs.

Le crédit nécessaire prélevé sur le budget de 1931, pour l'Ecole pratique.

Participation de l'Etat : 50 %.

6°) Tachymètre Stroboscopique - Un appareil de précision est nécessaire pour les observations des mouvements des machines au ralenti pour la mesure des vitesses.

Cet appareil est en usage dans beaucoup d'usines particulièrement dans les filatures. M. Roth, Inspecteur Départemental, donne un avis favorable à cet achat, et le Conseil de Perfectionnement de même.

Coût de l'appareil : 1.920 frs. chez Defraigne, à Lyon.

A acheter sur les crédits de matériel de 1931, pour l'Ecole pratique ou les Cours Professionnels.

Participation de l'Etat : 50 %.

7°) Groupe moto-pompe équipé avec moteur pour Tour "Pax" - Il s'agit de compléter un tour "Pax" acheté précédemment pour l'Ecole, en vue de l'arrosage des pièces.

L'appareil nécessaire coûte 1.325 frs. et ne peut être demandé qu'à la Maison qui a livré le tour.

Le Conseil de Perfectionnement donne un avis favorable à cet achat, à faire sur les crédits de 1931.

Participation de l'Etat : 50 %.

III.- PROPOSITIONS RELATIVES AU PERSONNEL.-

1°) Cours de gravure sur pierre.- Nécessité de l'augmentation du nombre d'heures de service du Maître auxiliaire chargé du cours de Dessin et Gravure sur pierre.

La section de lithographie compte actuellement 9 élèves en 3 années, et comportera une 4ème année en 1931-1932; l'horaire des élèves va de 20 heures en 1ère année à 24 heures en 3ème année et sera 30 heures en 4ème année.

Actuellement, le service du maître auxiliaire est de 10 heures par semaine; les élèves qui ne peuvent être tous en même temps aux travaux pratiques, travaillent les 2/3 de leur temps, en dehors de sa surveillance effective; et leur travail laisse de ce fait particulièrement à désirer; une surveillance de principe est bien assurée par le contremaître de la typographie mais ne peut avoir d'efficacité qu'au point de vue de la discipline; or, nous avons pris vis-à-vis des familles l'engagement moral d'apprendre un métier à leur enfant; nous ne pourrions pas le faire dans des conditions honorables.

Pour l'avenir de la section de gravure de l'Ecole pratique, qu'on n'a certainement pas l'intention de laisser périr, il est absolument indispensable que le maître auxiliaire lui donne le nombre d'heures nécessaire à son bon fonctionnement et à son développement. Le chiffre de 30 heures pourtant insuffisant peut être retenu; dans ce chiffre entreront encore 4 heures 1/2 de technologie et 4 heures de dessin à la plume pour les candidats aux Arts et Métiers.

Il y a lieu d'ajouter qu'avec la création d'une section préparatoire à l'Ecole pratique, les élèves de cette section passeront en stage à la gravure sur pierre en vue d'orientation professionnelle. Sans les 30 heures minimum demandées, la chose n'est pas possible.

L'idéal serait de disposer d'un maître auxiliaire pendant toute la semaine comme pour les autres spécialités de l'Ecole (ajusteurs, tourneurs, etc...).

Le Directeur rappelle que la Commission d'examen des graveurs au Brevet d'Enseignement Industriel (C.E.P.I.) a demandé que la question soit posée au Conseil de Perfectionnement.

Le Conseil de Perfectionnement donne un avis particulièrement favorable à la proposition du Directeur.

Mais, actuellement, le maître auxiliaire est payé par la Ville de Lille, pour 10 heures de service, sur le taux de 500 Frs.- l'heure année. Il est incontestable que le salaire horaire de l'intéressé est insuffisant et qu'il devrait être au moins aussi élevé qu'aux Cours Professionnels, soit 700 Frs.- l'heure année. En conséquence, un avis favorable est donné pour que la Ville de Lille augmente le taux horaire payé au maître auxiliaire de gravure sur pierre pour 10 h. de service hebdomadaire, et le porte à 700 Frs.- l'heure-année.

Quant à l'augmentation du nombre d'heures de service du contremaître de gravure sur pierre, soit 20 heures nouvelles, sur intervention de M. DAUCHY, le Conseil de Perfectionnement estime que la charge doit en être supportée par l'Etat, et un voeu est émis dans ce sens, que le Directeur transmettra à l'Administration de l'Enseignement Technique.

2°) Cours de sculpture sur bois - Cours d'horlogerie - Une situation analogue à celle des graveurs, se présente pour les sculpteurs sur bois et les horlogers-rhabilleurs avec la différence que les maîtres auxiliaires reçoivent un traitement d'Etat.

Pour les sculpteurs, le contremaître assure 16 heures de travaux pratiques; plus de la moitié du temps ses élèves (4 en 1ère, 1 en 2ème, 1 en 3ème) sont seuls; une surveillance étant exercée par le contremaître d'ébénisterie.

Pour les horlogers, le professeur auxiliaire assure 12 heures de travaux pratiques; les 3/4 du temps ses élèves sont seuls (1 en 3° 5 en 2ème, 2 en 1ère); la surveillance est assurée par le contremaître de Petite mécanique.

Dans ces conditions, le Directeur propose au Conseil de Perfectionnement de demander à l'Administration de l'Enseignement technique de porter à 30 heures, le service du maître auxiliaire de sculpture et de celui d'horlogerie; ces chiffres sont des minima, car il faut tenir compte que, durant la prochaine année scolaire, viendront s'ajouter les élèves stagiaires de la section préparatoire.

Un avis particulièrement favorable est donné par le Conseil de Perfectionnement.

3°) Remplacement de contremaîtres.

a) Le moment est venu de pourvoir au remplacement du contremaître M. CLAEYS, parti en fin Décembre 1929, et non remplacé à cause de la baisse des effectifs.

Le nombre des élèves à prévoir en 1931-1932 dépassera 230. Il est donc absolument nécessaire de pourvoir à son remplacement.

Le Directeur propose au Conseil de Perfectionnement de donner un avis favorable à ce remplacement et d'inviter l'Administration Municipale à ouvrir dès Octobre, un concours dans le but de recruter un contremaître pour l'ajustage (1ère et 2ème année).

Un avis favorable est donné par le Conseil de Perfectionnement.

b) Le contremaître de la typographie, M. VILLETTE, a demandé sa mise à la retraite pour fin Décembre 1931. Le Directeur propose au Conseil de Perfectionnement de donner un avis favorable en vue de pourvoir à son remplacement. Il est à prévoir que le nouveau contremaître n'aura pas de connaissances pratiques de photogravure; il serait possible de compter sur le concours de M. VILLETTE, quelques heures par semaine pour assurer l'enseignement de la photogravure et si possible pour mettre au courant le nouveau contremaître.

Le Conseil de Perfectionnement émet un avis favorable pour l'ouverture du concours proposé, et exprime le désir que le maître auxiliaire de photogravure soit rétribué par l'Administration de l'enseignement technique.

c) Le directeur présente à nouveau la question de la nécessité de la présence aux ateliers, d'un manoeuvre spécialisé dans la métallurgie et qui serait chargé en particulier, du graissage et de l'entretien des transmissions, de travaux divers. L'utilisation de ce manoeuvre évitera de faire exécuter par des élèves des travaux dangereux comme le transport de barres, montages sur machines, etc., travaux sur échelles, pouvant être l'occasion d'accidents même mortels.

Un avis favorable avait déjà été donné au cours de la séance du 23 Mars 1931. Aucune réponse n'a été faite à cette proposition, par l'Administration Municipale et la question lui est posée à nouveau.

Il faut prévoir une rétribution sur le taux du salaire d'un ouvrier correspondant dans l'industrie et la dépense est de l'ordre de 12.000 Frs. environ, à la charge de la ville de Lille.

IV.- QUESTIONS DIVERSES.-

1°) Orientation de la section de petite mécanique = Spécialisée actuellement dans les pièces de balance, il y a lieu d'élargir son programme en y introduisant des travaux de mécanique de précision.

Après discussion, il est convenu d'établir un programme des travaux à exécuter et d'entrer dans cette voie, ce qui facilitera en particulier, le placement des élèves de cette section.

2°) Les droits d'atelier = Actuellement les élèves de l'Ecole pratique non boursiers de fournitures, versent à la Ville de Lille 20 Frs. par an pour achat de matières premières. La recette totale est inférieure à 3.000 Frs.

Le Directeur demande l'avis du Conseil de Perfectionnement en vue d'une proposition de suppression des droits d'atelier à faire à l'Administration Municipale : 1°) la somme totale est infime; 2°) elle est payée par des enfants d'ouvriers; 3°) le paiement de droits d'atelier ne cadre pas avec la gratuité de l'enseignement.

M. MASSON fait observer que, puisque les Cours professionnels sont eux gratuits au point de vue des matières premières d'atelier, le même régime doit être appliqué aux élèves du cours du jour pour lesquels la charge incombant aux parents est encore plus lourde.

Le Conseil de Perfectionnement donne un avis très favorable à cette proposition qui devra retenir toute l'attention de l'Administration municipale.

3°) Dénomination du C.E.P.I. = Le Directeur fait connaître au Conseil de Perfectionnement la nouvelle dénomination du Certificat d'Etudes Pratiques Industrielles qui devient le Brevet d'Enseignement Industriel (ou Commercial ou Hôtelier).

4°) Remplacement du Concierge = Le Directeur informe le Conseil de perfectionnement du décès du concierge de l'Ecole Pratique et expose les inconvénients d'une absence totale de surveillance à la porte. Le Conseil émet le voeu que cette situation cesse au plus tôt, en tenant compte en outre, des travaux à exécuter dans l'Ecole pendant les Vacances.

5°- Service bibliothécaire. Une bibliothèque pour les Professeurs existe à l'Ecole; un certain nombre de revues sont reçues. Le Directeur propose pour le bon fonctionnement du service de prêt, qu'un Professeur de l'Ecole soit chargé des fonctions de bibliothécaire, comme cela se fait dans la plupart des Ecoles pratiques; sa rétribution annuelle serait de 500 Frs, à payer sur le budget de l'Ecole pratique.

Un avis très favorable est donné à cette proposition; le professeur serait en même temps chargé de la bibliothèque des Elèves, à constituer.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 1/2

LILLE, le 20 Juillét 1931

Vu, Le Président,

L. MASSON.

Le Secrétaire,
Directeur de l'Ecole Pratique

A. GALLOIS

Après avoir signalé que M. Domise, membre du Conseil, n'est point Conseiller Municipal à Lille, mais est adjoint au maire d'Hellemmes, M. le Maire propose le renvoi devant la délégation chargée de l'examen des affaires du Personnel du voeu émis par M. Dauchy en faveur des ouvriers-instructeurs. Il en est ainsi décidé.

Délibérant ensuite sur le voeu relatif à la fourniture gratuite des cahiers aux boursiers de la Ville, l'Administration Municipale, sur proposition de M. le Maire et après observations présentées par M.M. les adjoints Masson et Willems, décide que, pendant la période de chômage, le Directeur de l'Ecole se mettant au préalable en accord avec M. l'adjoint Masson, cette mesure pourra être appliquée aux boursiers dont les familles sont devenues nécessiteuses.

Après quoi, l'Assemblée enregistre l'ensemble des travaux du Conseil.
4ème Direction

a eu lieu à l'Ecole le Samedi 30 Juillet à 18 h. 1/2

Présents : 8 sur 21

1° - Membres de droit : 3 sur 7

MM. MASSON, Adjoint au Maire de Lille, Délégué à l'Enseignement Technique, Président
GALLOIS, Directeur de l'Ecole Pratique
DURAND, Chef des Travaux de l'Ecole Pratique.

2° - Membres délégués du Ministre : 1 sur 6

M. BIAREZ, Entrepreneur de menuiserie.

3° - Membres délégués du Conseil Municipal : 2 sur 6

MM. DAUCHY, Conseiller Municipal, Directeur de l'Ecole Nationale d'A. et M., Lille.
PEETERS, Conseiller Municipal, modeleur, à Lille.

4° - Membres élus par le Personnel : 2 sur 2

MM. DUPRET, Professeur à l'Ecole pratique.
GOUBET, contremaître à l'Ecole pratique (nationalisé)

Absents : 13 sur 21

1° - Membres de droit : 4 sur 7

MM. X....., Inspecteur Général de l'Enseignement Technique (M. ROUMAJON, non remplacé; M. DAUCHY étant délégué par le Conseil Municipal)
LAUNAY, Inspecteur d'Académie, excusé
VANDENBOSCH, Inspecteur Départemental de l'Enseignement Technique (Métallurgie) à Lille, excusé.
ROTH, Inspecteur Départemental de l'Enseignement Technique (Textile) à Lille, excusé.

2° - Membres délégués du Ministre : 5 sur 6

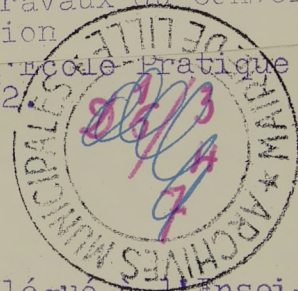
MM. BAUCHE, Conseiller Municipal à Lille, excusé
COCARD, Industriel à Lille, excusé
COUROUBLE, Conseiller Municipal à Lille, excusé
DEVERNAY, Adjoint au Maire de Lille, excusé
NUEZ, Maître-imprimeur à Lille.

3° - Membres délégués du Conseil Municipal : 4 sur 6

MM. BOUR, Conseiller Municipal à Lille
DOMISE, Conseiller Municipal à Lille.

Conseil d'Administration
Réunion du 30/7/23

M. PLANQUE



ECOLE PRATIQUE D'INDUSTRIE DE LILLE

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

Procès-verbal
de la séance du Samedi 30 Juillet 1932

La Réunion du Conseil de Perfectionnement de l'Ecole Pratique
a eu lieu à l'Ecole le Samedi 30 Juillet à 18 h. 1/2

Présents : 8 sur 21

1° - Membres de droit : 3 sur 7

MM. MASSON, Adjoint au Maire de Lille, Délégué à l'Enseignement Technique, Président
GALLOIS, Directeur de l'Ecole Pratique
DURAND, Chef des Travaux de l'Ecole Pratique.

2° - Membres délégués du Ministre : 1 sur 6

M. BIAREZ, Entrepreneur de menuiserie.

3° - Membres délégués du Conseil Municipal : 2 sur 6

MM. DAUCHY, Conseiller Municipal, Directeur de l'Ecole Nationale d'A. et M., Lille.
PEETERS, Conseiller Municipal, modeleur, à Lille.

4° - Membres élus par le Personnel : 2 sur 2

MM. DUPRET, Professeur à l'Ecole pratique.
GOUBET, contremaître à l'Ecole pratique (nationalisé)

Absents : 13 sur 21

1° - Membres de droit : 4 sur 7

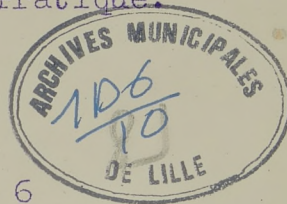
MM. X....., Inspecteur Général de l'Enseignement Technique (M. ROUMAJON, non remplacé; M. DAUCHY étant délégué par le Conseil Municipal)
LAUNAY, Inspecteur d'Académie, excusé
VANDENBOSCH, Inspecteur Départemental de l'Enseignement Technique (Métallurgie) à Lille, excusé.
ROTH, Inspecteur Départemental de l'Enseignement Technique (Textile) à Lille, excusé.

2° - Membres délégués du Ministre : 5 sur 6

MM. BAUCHE, Conseiller Municipal à Lille, excusé
COCARD, Industriel à Lille, excusé
COUROUBLE, Conseiller Municipal à Lille, excusé
DEVERNAY, Adjoint au Maire de Lille, excusé
NUEZ, Maître-imprimeur à Lille.

3° - Membres délégués du Conseil Municipal : 4 sur 6

MM. BOUR, Conseiller Municipal à Lille
DOMISE, Conseiller Municipal à Lille.



MM. MARTIN, Conseiller Municipal à Lille
VICART, Ameublements, à Lille.

4° - Membres élus du Personnel : 0 sur 2

Secrétaire de Séance : M. GALLOIS, Directeur de l'Ecole Pratique.

ORDRE DU JOUR

I.- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JUILLET 1931-

Le Directeur rappelle que la copie du Procès-verbal a été adressée à chacun des membres du Conseil.

Il en énumère les principaux points et indique la suite donnée aux divers avis émis lors de cette réunion.

Section préparatoire: Aucune solution n'a été apportée en octobre 1931 à la demande de création de cette section. Cette création reste aussi nécessaire, si non plus, en raison du nombre élevé des demandes faites pour entrer à l'Ecole en Octobre 1932.

Le Directeur fait connaître qu'il a vu à ce sujet M. l'Inspecteur d'Académie, le 28 Juillet et que celui-ci a exprimé qu'il était prêt à appuyer la demande de création de cette section qui lui serait adressée.

Le Conseil n'a pas continué à être favorable à cette création et une demande sera adressée à M. l'Inspecteur d'Académie.

Achats de Matériel : Aléseuse et Tour revolver ont été livrés. Le téléphone intérieur a été posé avec des appareils fournis par le Service municipal de l'Electricité et avec le concours des élèves électriciens de l'Ecole.

Le groupe convertisseur de triphasé en continu pour l'imprimerie a été livré.

La fourniture de 5 moteurs pour machines diverses a été obtenue.

Le matériel de physique, le tachymètre, le groupe moto-pompe pour tour ont été reçus.

Propositions relatives au Personnel : Aucune suite n'a été donnée aux demandes d'augmentation du nombre d'heures de service des maîtres auxiliaires de gravure sur pierre, d'horlogerie, et de sculpture sur bois.

M. DAUCHY fait ressortir l'inconvénient qu'il y a à créer des enseignements nouveaux avec un nombre réduit d'heures de travaux pratiques réduit et est d'avis que cette méthode ne soit plus employée.

Il n'en reste pas moins nécessaire que le nombre des heures de service des maîtres auxiliaires intéressés soit augmenté. Des demandes dans ce sens seront renouvelées près de l'Administration Centrale.

Remplacement de Contremaîtres : Les résultats des concours ouverts en Juin sont portés à la connaissance du Conseil; des nominations seront faites incessamment.

Questions diverses : La section de mécanique de précision a reçu l'orientation désirée; les droits d'atelier ont été supprimés; le concierge a été remplacé.

Il n'a pas été donné suite à la demande de création d'un bibliothécaire rémunéré, présentée à la Ville de Lille. Le Directeur le regrette, mais ne peut assurer ce service. Quant à une bibliothèque d'élèves il ne peut être question d'en créer une faute d'un professeur qui puisse s'en charger.

II.- RAPPORT ANNUEL DU DIRECTEUR -

Il en est donné lecture.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Relativement aux conditions de recrutement de l'Ecole pour la rentrée d'Octobre 1932, il est indiqué ce qui a été fait en vue de l'ouverture de sections nouvelles en Octobre. Le Conseil est entièrement favorable à la création de deux sections nouvelles pour la rentrée, soit deux premières années industrielles, soit une première année industrielle et une préparatoire.

III.- PREVISIONS D'ACHAT DE MATERIEL.-

L'avis du Conseil de Perfectionnement est demandé au sujet de:

1°- l'Installation du graissage "Técalémit" sur les transmissions de l'atelier du fer.

Un devis de 4.800 frs a été remis par la Société des Transmissions Modernes. Cette installation permettra un graissage plus rationnel des transmissions, la graisse consistante sous pression étant préférable à l'huile. L'installation faite continuera à être utilisée si le matériel est déménagé dans la nouvelle école prévue et ce procédé de graissage sera également indispensable. L'opération de graissage sera en outre simplifiée.

Avis favorable est donné pour cette installation.

2°- Achat d'Armoires-Vestiaires (52 cases) pour 1932: De nouvelles armoires sont nécessaires en vue de la forte rentrée d'octobre prochain.

Deux propositions: DELBECQUE à Roubaix à 72 frs la case

FORGES DE STRASBOURG à 75 frs 70 la case.

Le Directeur propose l'offre Delbecque qui est la moins élevée et correspond au type d'armoire déjà existant à l'Ecole.

Coût : 3.744 francs.

Avis favorable est donné pour cet achat.

3°- Fourniture de Tiroirs d'Etablis (48 tiroirs): Deux offres BOUREE & THIBAUT, à Marcq-en-Baroeul, à 170 frs le groupe de quatre BAYART & BOUR, à Lilleà 168 frs le groupe de quatre

Coût: 2.000 francs environ. La fourniture et la pose seraient assurées pour le 1er Octobre 1932.

Avis favorable est donné pour cet achat.

4°- Appareil pour essais à la Compression : Il serait désirable de compléter l'outillage de la machine d'essais à la traction par un appareil d'essais à la compression.

Coût: 3.200 francs.

Il n'apparaît pas que cet achat soit indispensable pour l'instant et le Conseil est d'avis d'y surseoir.

5°- Achat de moteurs électriques (pour 1932): Pour la commande de diverses machines de l'atelier de mécanique (groupe d'affuteuses et polisseuses, meules, tronçonneuse, tours d'ajusteurs), il est nécessaire de mettre en marché le moteur principal de l'atelier de 20 c.v. et toutes les transmissions fonctionnent; d'où mauvaise

utilisation de ce moteur et souvent marche à vide des transmissions. Pour remédier à cet état de choses, quatre moteurs de puissance totale 13 chevaux seraient nécessaires.

Offre DESMET pour 4.214 francs.

Offre BECQUART pour 4.605 francs. Les caractéristiques des machines de cette dernière offre ne correspondent pas entièrement à la demande; pour y satisfaire, une majoration de 50 % serait à prévoir. Le Conseil écarte l'offre Becquart.

M.DAUCHY demande que les Forges et Ateliers de Constructions Electriques de Jeumont soient consultés.

Le Conseil donne avis favorable à l'achat de ces moteurs; la commande serait faite après réception du devis demandé à Jeumont et au fournisseur ayant fait la meilleure offre.

6°- Machine à scier les métaux (Pour 1932) : Il est indiqué qu'une deuxième machine à scier les métaux est devenue indispensable; pour une partie de l'année 1932-1933, environ 6.000 exercices devront être tronçonnés dans des barres. Le coût d'une machine serait d'environ 4.500 francs. Avis favorable est donné à cet achat.

7°- Equipement d'une aléreuse "Cornac" (Pour 1933) : L'aléreuse Cornac livrée en 1932 doit être complétée par un outillage supplémentaire comportant 10 pièces pour le prix de 11.655 frs. Le Directeur fait observer que cette commande aurait dû être faite en même temps que la machine et demande au Chef des Travaux de prendre ses dispositions en conséquence dans l'avenir.

Avis favorable est donné pour cet achat.

8°- Equipement d'un tour "Herbert" (Pour 1933) : Le tour semi-automatique Herbert acheté d'occasion en 1932 (30.000 frs et un peu usagé, pour 60.000 frs nu et neuf) doit être complété par de l'outillage, 44 pièces diverses pour 17.465 frs.

Le Conseil donne avis favorable à cet achat.

9°- Achat d'une machine à rectifier les surfaces planes (Pour 1933) : Pour l'entretien de l'outillage règles, équerres etc. pour l'usinage de travaux industriels, cette machine est nécessaire à l'Ecole et complète les séries de machines déjà existantes, permettant de réaliser des travaux entièrement finis.

Offre des Forges de Vulcain à 47.640 frs (Machine anglaise) sans moteur ou renvoi, sans accessoires ni plateaux magnétiques; cet outillage n'étant pas fourni par eux.

Offre Tampleu à Lille, à 29.000 frs, sans accessoires; dispositif avec portique nettement à rejeter.

Offre Delbecque à 69.380 frs (Machine Cuttat), avec tous accessoires et moteurs.

Le Conseil donne avis favorable à l'achat de cette machine.

10°- Achat d'un tour à charioter et fileter de 190 h.de P. et 1m500 E.P. (Pour 1933) :

Deux tours ayant été affectés à l'atelier d'électricité et retirés de l'atelier d'ajustage, en vue de leur remplacement,
il a

été prévu (en 1933 ou 1934) l'achat d'un tour de marque "Cazeneuve" pour compléter la batterie de tours de ce type, lequel a été reconnu comme convenant parfaitement au travail de l'Ecole.

Prix: 18.100 francs.

M. DAUCHY fait connaître que des tours sont construits à l'Ecole Nationale d'Arts et Métiers et il est convenu que ces tours seront examinés et s'il y a lieu feront l'objet d'une demande de cession à l'Administration Centrale.

Avis favorable est donné à l'achat éventuel d'un tour "Cazeneuve".

II° Groupe d'Emission de T.S.F. : Un cours de radio-électricité existe à l'Ecole, concurremment avec le cours de la Faculté des Sciences, dont il constitue la Ière année.

Un poste d'émission pour la préparation des radio-télégraphistes est nécessaire. Ce poste doit être à ondes entretenues en raison de la suppression prochaine des postes à ondes amorties.

Un devis a été présenté par la Société Française radio-électrique à Paris, pour 22.500 francs. L'école pratique serait susceptible d'utiliser des moteurs déjà existants et le devis serait diminué d'autant.

Avis favorable est donné à cet achat pour lequel de nouveaux devis seraient demandés.

IV.- QUESTIONS RELATIVES AU PERSONNEL -

1°) Remplacement du Contremaître d'Ebénisterie:

M. LEFEBVRE susceptible de prendre sa retraite en 1933.

Le Conseil donne un avis favorable à l'ouverture d'un concours dans le courant de l'année scolaire dans les mêmes conditions que les deux concours qui viennent d'avoir lieu.

2°) Avis sur la nomination d'un professeur de dessin d'art.

A la suite de son inspection, M. Bruneau, Inspecteur Général de l'enseignement du dessin, a estimé que l'enseignement du Dessin d'Art à l'Ecole pratique devrait y être fait par un spécialiste, le Professeur actuel ne pouvant donner à cet enseignement l'orientation désirable. A raison de 2 h. pour chacune des trois sections par semaine, il prévoyait que 6 h. seraient faites par ce spécialiste. Pour des raisons d'économie, il est proposé que le dessin d'Art soit fait, par un spécialiste, seulement dans une section, celle du Livre; le professeur actuel continuerait à faire l'enseignement du dessin à vue avec le programme habituel dans les deux autres sections de Ière année.

Le Directeur propose que les 2 h. de dessin d'Art soient confiées à M. MOLIERE, artiste-peintre et décorateur du Grand Théâtre qui est déjà chargé du même enseignement en 2ème et 3ème année. Il y aurait économie d'un professeur venant de Paris d'une part, et d'autre part de 4 h. de cours à un tarif supérieur à 950 frs qui est actuellement celui de M. MOLIERE.

Le Conseil donne avis favorable à cette proposition.

/...

3° - Avis sur la rétribution des Ouvriers-Instructeurs : Le Directeur expose leur situation. Les salaires actuels sont pour l'ouvrier-instructeur d'ajustage de 38 frs par jour de 8 heures, pour l'ouvrier-instructeur de composition typographique de 42 frs par jour de 8 heures.

Le statut de ces ouvriers ne prévoit pas d'amélioration ultérieure de leur salaire, ni de congés payés.

Cette situation présente de gros inconvénients, en particulier au point de vue de la stabilité du personnel.

Après discussion, M. Dauchy fait adopter le vœu ci-après : Le Conseil de Perfectionnement de l'Ecole Pratique de Lille émet le vœu que les conditions d'avancement, les congés, des ouvriers-instructeurs, soient les mêmes que pour les ouvriers municipaux pour lesquels des échelles de salaires et des congés payés sont prévus.

V - QUESTION RELATIVE AUX ELEVES,-

Gratuité des fournitures : La Ville de Lille accorde le prêt des livres à un certain nombre d'élèves dont les parents habitent Lille en ont fait la demande.

Le Directeur rappelle que d'autres frais de scolarité sont encore à la charge des parents de ces élèves, le plus important est celui qui correspond à l'achat des cahiers; l'aide de la Ville pourrait s'étendre utilement à cette fourniture.

La dépense représente annuellement environ la valeur de 15 cahiers à 2 frs. en moyenne, soit 30 francs, plus celle d'un cahier de dessin, environ 10 francs. Au total : 40 francs. Le nombre des boursiers peut être d'environ 100 à la rentrée. La dépense à prévoir serait d'environ 4.000 francs.

Le Conseil estimant qu'en cette période où le chômage atteint un nombre important de familles dont les enfants sont envoyés à l'Ecole pratique, il convient d'apporter une aide matérielle à celles qui font des sacrifices en vue de faire apprendre un métier à leur enfant, émet le vœu que la Ville de Lille accorde la fourniture gratuite des cahiers à ses Boursiers.

VI - QUESTIONS DIVERSES.-

(Avis sur la Circulaire ministérielle N° 62 du 21 Juillet 1932 relative aux "Economies" à réaliser dans le fonctionnement de l'Ecole)

Le Directeur donne connaissance de cette circulaire.

Le Conseil examine la situation de l'Ecole au 1er Octobre prochain et constate qu'en raison des résultats de l'examen d'entrée, il ne peut être envisagé le doublement de sections en Octobre prochain, alors qu'au contraire il est de toute nécessité d'en créer de nouvelles.

M. Dauchy examine la situation du Cours de préparation aux A. et M., lequel, suivant l'avis du Directeur mentionné au Rapport moral, n'a pas donné de résultats appréciables au cours de cette année et des années précédentes, ce qui s'explique surtout par la baisse des effectifs. Il estime qu'à l'Ecole Pratique de Lille,

alors qu'existe à l'Ecole primaire supérieure une section préparatoire donnant des résultats plus intéressants, il n'est pas indispensable qu'il y ait une section préparatoire aux A et M; les élèves de l'Ecole pratique, après leur 3^{ème} année pourraient passer à l'Ecole Primaire Supérieure. Cette mesure ne paraît pas devoir être préjudiciable au recrutement des élèves de l'école pratique.

L'économie porterait sur 6 h. de cours, car pour les autres heures de cours, de la section préparatoire aux A et M, celles-ci sont communes soit avec la préparation aux Mécaniciens des P.T.T. soit avec la 3^{ème} année spéciale réservée aux bons élèves de 3^{ème} année se destinant à faire une 4^{ème} année à l'Ecole pratique.

Cette économie d'heures serait utilement reportée sur les sections de 1^{ère} année où le nombre des heures de cours de français en particulier n'est pas encore celui que prévoient les nouveaux horaires.

Il est fait allusion à une économie positive, celle de la suppression du poste de Chef d'Atelier existant à l'Ecole Pratique, dont le cadre ne se recrute plus. Le Conseil y est favorable.

Il approuve de même les réductions à faire sur le chapitre de l'achat du matériel; des achats prévus pour 1933 seront reportés sur les années suivantes et l'économie réalisée pour l'Etat sera de 10.000 francs minimum en 1932, 20.000 francs minimum en 1933.

Pour les Cours Professionnels, la Commission Locale sera appelée à en délibérer.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20 h. 15.

LILLE, le 30 Juillet 1932.

Le Président,

"signé" : M. MASSON.

Copie certifiée conforme,
Lille, le 2 Août 1932.
Le Directeur,
GALLOIS.

Reunion du 20 Juillet 1933



Ecole pratique d'industrie de Lille

Conseil de perfectionnement



Procès - verbal
de la séance du Jeudi 20 Juillet 1933.

La réunion du Conseil de Perfectionnement de l'Ecole Pratique a eu lieu à l'Ecole, le Jeudi 20 Juillet 1933 à 17 h 30.

Etaient présents: M.M. Masson, Dauchy, Gallois, Biarez, Devernay, Courouble, Peeters, Dupret, Goubet.

Excusés : M.M. Lannoy, Vandenbosch, Roth, Durand, Cocard, Nuez, Bauche, Bour, Martin, Domsin, Vicart.

ORDRE DU JOUR

I - Approbation du Procès-verbal de la séance du 30 Juillet 1932 -

Le Directeur rappelle que la copie du Procès-verbal a été adressée à chacun des membres du Conseil.

Il en énumère les principaux points et indique la suite donnée aux divers avis émis lors de cette réunion.

Achat de matériel. - Ont été achetés : 52 cases d'armoires - vestiaires, 48 tiroirs d'établis, 4 moteurs électriques, machine à scier les métaux, dispositifs de graissage Técalémit.

Seront incessamment achetés: Equipement d'une aléseuse Cornac; équipement d'un tour Herbert, groupe d'émission de T.S.F.

Ont été réservés pour achat ultérieur, les achats d'une machine à rectifier les surfaces planes, d'un tour à charioter et fileter.

Remplacement du contremaître d'ébénisterie mis à la retraite: ce remplacement n'aurapas lieu pour raison d'économie.

Dessin d'art; aucune nouvelle heure supplémentaire de dessin d'art n'a été accordée par raison d'Economie.

Avis sur la rétribution des Ouvriers-Instructeurs: aucune suite, les bases de leur salaire ne sont pas modifiées.

Gratuité de la fourniture des cahiers: l'Administration Municipale n'a autorisé cette fourniture gratuite gratuite qu'aux enfants des chômeurs.

Economies - Le poste de chef d'atelier a été supprimé par la nomination du titulaire à l'Ecole d'A. et M. de Lille.

Le procès-verbal est adopté.

II - Rapport annuel du Directeur.- Il en est donné lecture; approuvé à l'unanimité.

III - Questions relatives à l'école.

1° - Création d'une 3ème section de 2ème année:

Le Directeur fait connaître que l'Administration de l'Enseignement Technique a décidé de créer un poste de professeur pour cette 3ème section en raison de l'effectif des élèves qui vont y entrer, soit 155 environ.

Il sera cependant encore nécessaire que les "Finances" donnent un avis conforme.

2° - Avis sur l'organisation du cours de photogravure:

Jusqu'au 1er Octobre 1932, le cours de photogravure fait aux élèves de la section du Livre, était assuré par M. Villette, contremaître de Composition typographique qui recevait pour ce service 500 francs par an.

Celui-ci a été mis à la retraite à cette époque et remplacé par M. Beaudonck, ouvrier-instructeur, lequel, non familiarisé avec cet enseignement, n'a pu le faire en 1932-1933.

L'intérêt de ce cours n'en subsiste pas moins et il est désirable que M. Beaudonck soit mis à même de l'assurer.

A cet effet, le Directeur propose que M. Villette soit chargé de mettre M. Beaudonck au courant de la photogravure. Les services de M. Villette seraient demandés pour une période de 4 mois, d'octobre à Janvier, à raison de une journée de 8 heures par semaine, soit 2 heures pour la 3^{ème} année, 2 heures pour la 2^{ème} année et 4 heures pour la 1^{ère} année (en deux séries de 15 élèves, le local de photographie n'en pouvant contenir plus). M. Beaudonck suivrait ces cours et serait ainsi à même de les refaire par la suite.

Le nombre d'heures à demander à M. Villette pour 4 mois à 4 semaines, serait de 8 h x 4 x 4 = 128 heures.

Le taux de rétribution serait calculé sur celui de l'heure effective (heure-année à 487 frs divisée par 40), soit 12,17. La dépense totale serait de 1.358 frs 40.

Par la suite le Directeur propose que M. Beaudonck chargé du cours de photogravure reçoive l'indemnité annuelle attribuée précédemment à M. Villette pour ce service supplémentaire, soit 500 francs

M. Masson souligne l'importance de la photogravure et l'intérêt que présente le cours. Il est d'avis d'adopter les propositions du Directeur. M. Dauchy fait observer qu'on aurait pu recruter un contre-maître connaissant la photogravure en même temps que la Typographie; de l'avis de M. Masson ce n'est pas possible et il vaut encore mieux procéder selon les propositions du Directeur que de demander à un spécialiste de faire un cours de photogravure, ce qui coûterait beaucoup plus cher. Le Conseil de Perfectionnement se range à cette dernière opinion et donne un avis favorable aux propositions du Directeur.

3° - DEMANDE D'INDEMNITE DU DIRECTEUR POUR LE SERVICE DE LA CANTINE : Par arrêté Municipal du 9 Janvier 1931, le Directeur actuel a été nommé régisseur de la Cantine (100 à 120 élèves, 4 femmes de service), à charge d'en assurer le fonctionnement et de verser au Receveur Municipal, tous les 10 jours, le montant de la Recette.

Ces fonctions n'entrent pas dans le service normal du Directeur de l'Ecole. Elles constituent pour lui un travail supplémentaire évident (rapports avec les fournisseurs, comptabilité, discipline du repas et de la surveillance de l'interclasse jusqu'à 13 h 3/4 elles font peser sur lui une responsabilité qu'on pourra mesurer en songeant que des erreurs de caisse, les pertes possibles de fonds faites par le concierge chargé de la perception du prix des repas, lui incomberaient légalement, en rappelant que les risques de la responsabilité civile (art. 1382 et 1384 du Code civil) sont une menace permanente pour sa tranquillité et pour sa bourse, car l'assurance accidents souscrite par la Ville ne couvre pas expressément ce risque ou le couvrirait très insuffisamment si la Compagnie d'Assurances acceptait d'étendre sa garantie à ce risque.

Le Directeur fait connaître qu'il demande pour le Service de la Cantine une indemnité annuelle de 3.000 francs, payable sur 10 mois.

Le Conseil de Perfectionnement prend acte du rapport du Directeur de l'Ecole et reconnaît le bien fondé de sa demande d'indemnité.

Il l'autorise à faire usage de cet avis le cas échéant.

4° - ENSEIGNEMENT DE LA TECHNOLOGIE PAR LES OUVRIERS - INSTRUCTEURS.-

L'Ecole utilise les services de deux ouvriers-instructeurs un d'ajustage et un de composition typographique payés le premier au salaire journalier de 38 francs et le 2ème de 43 frs. Leur service est essentiellement celui de l'atelier. Or, ils sont appelés à faire en plus l'enseignement de la technologie de leur profession, soit une heure aux ajusteurs (1ère année) et trois heures aux compositeurs typographes (3 années), dans l'impossibilité où se trouve le Chef des Travaux de donner ces enseignements.

Etant donné qu'une rémunération différente est attribuée par l'Administration pour les Travaux Pratiques et pour les heures d'enseignement, il est logique de rétribuer différemment les enseignements aux ouvriers-instructeurs.

Or, il n'est pas fait de distinction jusqu'à ce jour entre les heures de travaux pratiques et les heures d'enseignement de technologie. Le Directeur soumet cette situation au Conseil de Perfectionnement, lui demandant son avis. Il propose que l'heure d'enseignement de la technologie faite par les ouvriers-instructeurs soit payée au tarif de 960 francs l'heure-année, ce tarif étant celui des heures d'enseignement des Professeurs adjoints. La dépense devrait être à la charge par moitié de la Ville et de l'Etat.

M. Masson reconnaît le bien fondé de la demande présentée. Après un échange de vues, le Conseil estime que, dans les circonstances actuelles il ne peut être demandé de subvention à la Ville et à l'Etat et il propose de faire compter une heure de technologie pour deux heures de présence. Il charge le Directeur d'en réaliser l'application.

5° - RAPPEL DU VOEU DE 1932 RELATIF A LA RETRIBUTION DES OUVRIERS-INSTRUCTEURS

Aucune modification n'ayant été apportée au régime des Ouvriers-Instructeurs au cours de l'année scolaire le voeu émis le 30 Juillet 1932 est rappelé: Le Conseil de Perfectionnement de l'Ecole Pratique de Lille émet le voeu que les conditions d'avancement, les congés, des ouvriers-instructeurs, soient les mêmes que pour les ouvriers municipaux pour lesquels des échelles de salaires et des congés payés sont prévus.

IV - PROPOSITIONS RELATIVES A L'AMENAGEMENT DE LOCAUX DANS L'ECOLE.-

I° - AMENAGEMENT D'UN LOCAL POUR LE COURS PRATIQUE D'AUTO-MOBILE :

Un cours d'automobile, ou plus exactement cours en vue de la formation de mécaniciens-garagistes est ouvert à l'Ecole.

Le cours théorique fonctionne normalement.

Le cours pratique s'ouvrira en Octobre. Les apprentis de 1ère année suivront des cours d'ajustage et de tour concurremment avec les apprentis de 1ère année des mêmes professions.

Les apprentis de 2ème année et 3ème année feront exclusivement des travaux pratiques sur le châssis et le moteur (montage, démontage, réglage, équipement électrique).

Un local est nécessaire pour isoler ces travaux et éviter des disparitions de pièces ou de matériel. Or actuellement ce cours ne peut se faire qu'au milieu du grand atelier près des machines outils, et cet endroit n'est pas isolé et ne peut être isolé. De multiples inconvénients résulteront de cet état de choses.

Le Directeur propose qu'une partie au-dessous du préau de la cour de l'Ecole soit aménagée en local fermé par la pose d'une cloison de bois; l'Ecole fournirait les portes.

L'occupation de cet emplacement ne saurait nuire aux élèves; ceux-ci s'y tiennent rarement pendant les récréations.

Un devis a été établi, environ 2.000 francs.

Le Conseil de Perfectionnement, assuré que l'installation de ce local ne peut être préjudiciable aux élèves pendant les récréations, émet un avis favorable à la proposition du Directeur. L'installation pourrait être faite soit par les soins du Service des Travaux de la Ville, soit par le menuisier concessionnaire des travaux de la Ville, soit par un entrepreneur faisant de meilleures conditions.

2° - AGRANDISSEMENT DE L'ATELIER DU LIVRE -

En raison du nombre des élèves, ce cours fonctionne dans un local devenu trop petit.

Le Directeur propose à l'avis du Conseil de perfectionnement un moyen d'augmenter la surface de cet atelier en aménageant en étage la partie supérieure du magasin au bois et du local où se trouvent deux machines à tisser; des ouvertures seraient pratiquées dans le mur du fond de l'atelier actuel. Le matériel du cours professionnel de papeterie-reliure et de l'impression typographique pourrait occuper ce nouveau local, ce qui donnerait plus de place aux Compositeurs typographes et aux graveurs aussi bien aux cours du jour qu'aux cours du soir.

Devis approximatif : 10 000 francs.

M. Masson souligne l'impérieuse nécessité d'augmenter la surface occupée par les Ateliers du Livre et retient comme particulièrement intéressante la proposition du Directeur, sous réserve toutefois que la reconstruction d'une nouvelle Ecole pratique ne rende pas inutile l'aménagement proposé.

Le Conseil de Perfectionnement émet un avis favorable à cet aménagement avec la réserve émise par M. Masson et demande que le Service des travaux de la Ville fasse établir un devis des travaux à exécuter.

3° - INSTALLATION DE PROTECTEURS DE MACHINES OUTILS

A la suite de ses visites annuelles, l'Ingénieur de l'Association des Industriels de France, contre les accidents du Travail, a demandé une protection systématique des machines-outils des divers ateliers : Fer, Bois et Livre.

Les devis établis à cet effet par MM. Bayart et Bour se montent à la somme de II.I40 francs.

De plus, la protection du tableau de distribution électrique est devenue nécessaire en raison de l'utilisation de la salle N° 4 comme salle de classe, alors que précédemment elle servait de salle de machines électriques. Le devis de M.M. Bayart & Bour pour fourniture et pose d'une cabine métallique, insonore en raison des vibrations des appareils, est de 4.I30 francs.

Le Directeur propose au Conseil de Perfectionnement de donner un avis favorable à la pose de ces protections.

Avis favorable est donné, sous la réserve que les appareils de protection pourront en totalité être utilisés dans la nouvelle Ecole. Le Directeur en donne l'assurance.

Dans toute la mesure du possible, ces travaux seraient faits pendant les vacances.

4° - INSTALLATION DE CHASSIS OUVRANTS A L'ATELIER DE MENUISERIE :

L'aération de l'atelier de menuiserie est particulièrement défectueuse; les poussières produites par les machines-outils et les élèves ne sont pas évacuées, en raison de l'absence d'appareils d'aspiration. L'installation de tels appareils étant d'un coût assez élevé, il ne peut être question de la réaliser dans les locaux actuels. Il serait cependant possible d'améliorer la situation actuelle: 1° - par l'aménagement de 3 baies ouvrantes donnant sur la rue Racine 2°) par la pose de chassis ouvrants dans les vitraux des sheds, trois à chacun des 9 sheds; ces chassis par groupes de 3, seraient commandés par crémaillère et manivelles, l'usage d'une corde étant strictement à éliminer.

Le Conseil est d'avis que cette installation d'aération devrait être entreprise au plus tôt, si aucune suite n'est à attendre des projets de reconstruction de l'Ecole pratique. Le devis est d'environ 2.700 francs.

L'installation serait réalisée par un adjudicataire soit sous la surveillance du service des Travaux de la Ville, soit sous la surveillance du Directeur de l'Ecole.

V - PREVISIONS D ACHATS DE MATERIEL POUR 1933 1934

1° - RAPPEL DES AVIS DONNES A LA PRECEDENTE REUNION ET NON ENCORE SUIVIS D EXECUTION . Le Directeur fait connaître que des achats autorisés à la réunion du 30 Juillet 1932 pour l'année 1932-1933 n'ont pas encore été réalisés et propose de renouveler l'avis favorable déjà donné pour en permettre l'achat en 1933-34.

a) Groupe d'émission de T.S.F. le devis prévu en 1932 avait été de 22.500 frs. De nouveaux devis demandés ont permis de ramener à 15.250 fr le coût d'un poste d'émission de bord du type "Mirage" à ondes entretenues. Ci-joint le devis.

b) Equipement d'une aléseuse "Cornac" achetée en 1932, le devis prévu est de 11.660 frs. Ci-joint le devis.

c) Equipement d'un tour "Herbert" acheté en 1932; le devis prévu est de 15.768 frs.

2°/ REMPLACEMENT DE LA CAMIONNETTE DE L'ECOLE : La camionnette actuelle, marque PEUGEOT a été achetée d'occasion pour 2.000 francs en 1929; elle n'était pas sans défauts et ceux-ci se sont vite accentués malgré l'usage limité qui en a été fait: usure dans la direction, dans le pont arrière, et surtout une fêlure dans la chemise du bloc moteur. Cette dernière est devenue telle que le moteur est actuellement hors d'usage.

Notre intention est de remplacer cette voiture par une autre d'occasion et la maison CIBIE nous a offert une voiture RENAULT d'occasion. Le moteur a été examiné par un contremaître de l'école et par un mécanicien qualifié. Cette voiture d'occasion nous a semblé avantageuse en raison de son bon état mécanique, de sa puissance moindre (11 CV au lieu de 15 CV); la carrosserie peut être réparée par nous. Le prix est de 2.800 frs. Une reprise a été éventuellement consentie par le vendeur qui nous débarrasserait de la camionnette hors d'usage (600 frs). Cependant il serait préférable de conserver le moteur et le châssis pour le cours de mécanicien-garagistes.

Le Directeur demande l'avis du Conseil de Perfectionnement sur cette proposition.

Le Conseil donne un avis favorable au remplacement de la camionnette de l'école par une camionnette Renault de 15 CV provenant de la maison Cibié à Lille.

Il serait nécessaire que la Police d'Assurances de l'école prévienne l'utilisation de cette voiture pour couvrir la Ville de Lille des risques résultant de son emploi. Le Directeur est chargé de prendre toutes dispositions à cet effet.

3°/ ACHAT DE CARACTERES POUR LA SECTION D'IMPRIMERIE : Pour satisfaire aux besoins de cette section à la rentrée prochaine, en raison de l'afflux des élèves, il est nécessaire d'acheter le matériel ci-après:

25 polices de 3 kgs 500 à 30 frs environ le kg.....	1.125 frs
50 casses parisiennes à 22 frs environ	1.100 "
5 kgs d'interlignes à 10 frs environ le kg	50 "
145 kgs de lingots à 15 frs environ le kg	2.175 "
total	4.450 "

Les caractères d'imprimerie seront fournis par "La FONDERIE TYPOGRAPHIQUE FRANCAISE", 4 rue Napoléon Chaix à Paris; les casses parisiennes par la Maison TURBELIN, 89 rue des Stations, à Lille.

4°/ ACHAT DE FONTE POUR LA CONSTRUCTION PAR L'ECOLE D'ETAUX-LIMEURS, Système M.E.A. de 410 m/m de course. Il est prévu en 1933-1934 l'exécution pour l'Ecole de travaux de construction mécanique soit trois étaux-limeurs. Les fontes de fer et de bronze et les dessins seraient demandés à M. E. RUOFF, constructeur à Courbevois.

Le prix des fontes d'un étau est de 2.300 frs.

Le Directeur propose au Conseil de Perfectionnement de donner un avis favorable à l'achat des fontes nécessaires pour la mise en chantier de trois étaux-limeurs, soit un devis total de 6.900 francs. Le Conseil approuve cette proposition, particulièrement intéressante pour l'Ecole.

...

5°/ ACHAT D'UNE MACHINE A BROCHER D'IMPRIMERIE : La brocheuse actuelle, à pédale, est d'un modèle ancien, son fonctionnement est irrégulier, son débit très insuffisant en raison du grand nombre de cahiers à piquer (travaux pour l'Ecole et pour le Ministère); des travaux d'épaisseur même moyenne sont difficiles à exécuter .

Son remplacement est donc devenu nécessaire.

Le prix d'une machine neuve, marque " Brehmer", piquant à plat ou à cheval, de 0 à 12 m/m est de 7.350 francs.

Mais il serait possible de faire l'achat d'une brocheuse d'occasion. La maison Cogery, 29 rue Kuhlmann, est disposée à vendre une brocheuse, en même temps perforuse, du modèle que nous désirons pour le prix de 4.000 francs, lequel serait d'ailleurs à discuter.

L'examen de cette machine serait fait par une sous-commission constituée par M.M. Masson, Gallois, Dellis, contremaître à l'Ecole, Martin, contremaître aux cours professionnels.

Si ce modèle d'occasion convient, le Directeur propose au Conseil de Perfectionnement de donner un avis favorable à son achat; dans le cas contraire, un avis favorable à l'achat de la piqueuse marque Brehmer à 7.350 francs.

M.Masson appuie cette proposition et le Conseil charge le Directeur de convoquer la sous-commission pour l'examen de la machine d'occasion proposée.

Après cet examen, une proposition d'achat serait faite s'il y a lieu. Dans le cas contraire, avis favorable est donné à l'achat d'une piqueuse Brehmer à 7.350 francs.

6°/ ACHAT DE MATERIEL D'ELECTRICITE : Pour satisfaire aux besoins du cours d'électricité de l'Ecole, donné aux élèves de 4ème année, l'achat du matériel ci-après est proposé:

- 2 wattmètres à 792 Frs pièce
- 2 transformateurs type J.I. à 231 frs pièce
- 1 ampèremètre électro magnétique à 159 frs
- 2 voltmètres à 174 frs pièce
- 2 voltmètres à 231 frs pièce
- 2 ampèremètres à 219 frs pièce
- 2 shunts à 48 frs pièce
- 1 fréquencemètre à 810 frs

Total4.359 frs

Ces appareils seraient fournis par la Compagnie pour la fabrication des Compteurs et Matériel d'Usines à Gaz, 75 rue d'Isly à Lille.

Le Conseil de Perfectionnement donne un avis favorable à cet achat.

7°/ ACHAT D'UN APPAREIL POUR NETTOYAGE PAR ASPIRATION OU PAR SOUFFLAGE : Le nettoyage, d'une part des Ateliers et Classes de l'Ecole, d'autre part des machines électriques en service, ne peut se faire jusqu'à ce moment que par des moyens de fortune et en tous cas peu rapides. Celui même des moteurs électriques est difficile.

Par aspiration ou par soufflage, les opérations de nettoyage sont facilitées. A cet effet, il est proposé l'achat d'un Capteur industriel, de 2 CV type Becquart à Lille, du prix de 2.400 francs

Le Conseil de Perfectionnement donne un avis favorable à cet achat.

8°/ ACHAT DE MOBILIER DE CLASSE ET DE BUREAU : Pour les classes de l'Ecole et les services, il serait nécessaire de disposer de 12 chaises paille, 6 chaises cannées, de 24 tabourets d'élèves et d'une table de classe.

Pour le bureau du Chef des Travaux, deux classeurs métalliques
Pour l'atelier du bois, un classeur à volet mobile en vue de recevoir les bleus d'atelier.

Pour le bureau du Directeur, un bureau américain remplacerait la table actuelle; une table pour secrétaire et une table pour machine à écrire. Un fauteuil de bureau remplacerait le fauteuil actuel en mauvais état et déjà plusieurs fois réparé.

Le montant de la dépense est de 3.600 frs.

9°/ ACHAT D'UNE FRITEUSE POUR LA CANTINE DE L'ECOLE : En raison du nombre des élèves de la cantine (120), il est devenu très difficile de donner des pommes frites aux élèves en utilisant des bassines placées sur le fourneau.

La friture dans ces bassines est lente, car la quantité de pommes est élevée (50 kgs); le danger d'accident au cours des manipulations est grand.

Aussi le Directeur propose d'installer une friteuse spéciale chauffée au gaz pour permettre de donner souvent aux élèves ce plat qu'ils aiment beaucoup et qui est le légume le moins cher.

Le système à installer comporterait une friteuse à 2 bacs, avec hotte pour les fumées et canalisations du gaz.

Les offres faites sont celles de la Compagnie Continentale du Gaz (5.400 frs), de la maison Ch. de Wilde (5.425 frs), et de la maison Bayart et Bour (3.840 frs)

Le Directeur propose l'achat de la friteuse construite par M.M. Bayart et Bour comme étant la moins coûteuse

Le Conseil donne un avis favorable à l'achat de la friteuse proposée.

10°/ ACHAT d'UNE MACHINE D'IMPRIMERIE : La maison H TURBELIN, à Lille, nous a sollicité en vue de l'achat par l'Ecole d'une machine à imprimer " New Liberty" du prix de 75.000 frs.

Malgré tout l'intérêt que présente cette machine, en raison du manque de place dans la section d'imprimerie, le Directeur propose que l'offre de la maison Turbelin ne soit pas pour l'instant retenue.

Le Conseil se range à l'avis du Directeur.

II°/ ACHAT D'UNE MACHINE UNIVERSELLE A RECTIFIER : L'exécution de travaux industriels et particulièrement la construction de machines-outils pour les besoins de l'Ecole (étaux-limeurs par exemple), ne peut se faire que si les ateliers disposent d'une machine à rectifier universelle.

Les propositions suivantes ont été faites:

- 1°) par la Maison TAMPLEU Frères à Lille, pour une rectifieuse de marque LAUR à 23.055 francs (cette machine connue de nous, manque de rigidité, sa construction laisse à désirer, commande électrique par portique non recommandable); de marque ERNAULT, à 55.000f (sans outillage ni commande électrique, d'un prix trop élevé), de marque HARTEX à 48.350 frs, type R.M. 620 avec équipement électrique et outillage (catalogue page 4)
- 2°) par les maisons Tampleu, Delbecque et Forges de Vulcain, pour une rectifieuse "Micox-Landis", reconstruite, de prix variant de 21.500 frs à 24.750 frs, sans outillage ni commande électrique; ce sont de vieilles machines remises à neuf et dont l'emploi n'est pas recommandable
- 3°) par les FORGES DE VULCAIN, pour une rectifieuse "CINCINNATI" à 79.500 francs sans commande électrique. Ce dernier prix est trop élevé.

Le Directeur propose l'achat à la Maison TAMPLEU de la rectifieuse HARTEX à 48.350 frs cette machine étant seule susceptible de nous rendre les services attendus; il y a lieu de noter que la machine serait livrée à l'essai pendant un mois.

...

12°/ ACHAT D'UN TOUR CAZENEUSE : Cet achat a déjà été proposé au Conseil de Perfectionnement en 1932 en vue du remplacement d'un tour "Cazeneuve" mis à la disposition de l'atelier d'Electricité.

En Juillet 1932, M. DAUCHY avait proposé la cession par l'Ecole Nationale d'A & M de Lille, de deux tours fabriqués dans ses ateliers. Ces deux tours de dimensions plus petites que le précédent, remplaceront deux tours hors d'usage provenant déjà de l'Ecole d'A. & M. Et il n'en reste pas moins la nécessité de remplacer le tour Cazeneuve dont il est parlé plus haut.

La maison Delbecque de Roubaix, avait déjà en 1932 fait une offre, laquelle a été retenue, pour un tour Cazeneuve de 190 H de P. et 1 m 500 E.P. au prix de 18.100 francs, commande électrique comprise; ce prix a été confirmé pour le 1er Juillet 1933.

Le Conseil de Perfectionnement donne à nouveau un avis favorable à l'achat de cette machine.

VI. QUESTIONS DIVERSES = Aucune question n'est présentée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 45

Lille le 31 Juillet 1933

Le Secrétaire,

Signé: GALLOIS

Pour copie certifiée conforme,

Le Directeur,

signé: GALLOIS

Vu et approuvé,

Le Président,

signé: MASSON.



Conseil d'Administration
Réunion du 29 OCT 1934
M. PLANQUE

ECOLE PRATIQUE D'INDUSTRIE DE LILLE

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT

PROCES-VERBAL
de la Séance du 17 Juillet 1934



Le Conseil de Perfectionnement de l'Ecole Pratique s'est réuni le 17 Juillet 1934 à 18 heures à l'Ecole Pratique, sur Convocation du Président en date du 13 Juillet 1934.

Etaient présents : M.M. Masson, Druesnes, Gallois, Durand, Biarez, Devernay, Courouble, Peeters, Goubet.

Excusés : M.M. Launay, Bauche, Cocard, Dauchy, Domsin, Martin, Vicart, Dupret.

ORDRE DU JOUR

I - Approbation du procès-verbal de la séance du 20 Juillet 1933.

La copie du procès-verbal a été envoyée à chacun des membres. Le Directeur en rappelle les divers points et indique la suite qui leur a été donnée.

1° Création d'une section de 2ème année.- Elle a été créée.

2° Cours de Photogravure.- Un avis défavorable a été donné par la 4ème Commission et l'Administration Municipale à la demande d'un crédit de 1.558 Frs 40 pour la rétribution d'un contremaître qui serait chargé du Cours de photogravure, ce cours n'a pu être ouvert.

3° Demande d'indemnité du Directeur de l'Ecole Pratique pour le Service de la Cantine.- Aucune réponse n'a été faite à sa demande. Cependant la cantine a compté jusqu'à 147 élèves. Le Directeur regrette de n'avoir pu donner au service de la cantine tout le temps que l'indemnité demandée l'aurait amené à donner.

4° Enseignement de la Technologie par les Ouvriers-Instructeurs.- Réponse défavorable a été donnée par l'Administration Municipale.

5° Aménagement d'un local pour le Cours de Mécaniciens-garagistes. Aucune suite n'a été donnée.

6° Agrandissement de l'atelier du Livre.- Aucune suite n'a été donnée.

7° Installation de protecteurs aux Machines-outils.- Le marché proposé a été approuvé par le Conseil municipal et confié pour exécution à M.M. Bayart et Bour, entrepreneurs de serrurerie. Les protections nécessaires ont été réalisées.

8° Installation de chassis-ouvrants à l'Atelier de Menuiserie.- Aucune suite n'a été donnée.

- 9° Achat d'un groupe d'émission de T.S.F. (Aucune suite
) n'a été donnée
10° " de l'équipement d'une aléreuse Cornac (à la demande de
) passation de
11° " de l'équipement d'un tour Herbert (marchés en vue
) de l'achat de
 (ce matériel

12° Camionnette de l'Ecole.- Le remplacement de cette camionnette a été effectué par échange dans des conditions très avantageuses.

13° Achat de Caractères d'Imprimerie.- A été effectué.

14° Achat de fontes pour la construction d'étaux-limeurs.- Aucune suite n'a été donnée à la demande de passation d'un marché; l'Ecole n'a pu entreprendre cette construction pourtant particulièrement rémunératrice.

15° Achat d'une machine à brocher d'imprimerie.- Cet achat a été effectué.

16° Achat de matériel d'électricité.- Cet achat a été effectué.

17° Achat d'un appareil de nettoyage par le vide.- Cet achat a été autorisé; l'appareil n'a pas encore été acheté, le modèle envisagé semblant ne pas devoir donner satisfaction.

18° Achat de mobilier de classe.- Il a été seulement acheté 18 chaises dont le besoin était le plus urgent.

19° Achat d'une friteuse pour la cantine de l'Ecole.- Aucune suite n'a encore été donnée.

20° Achat d'une machine universelle à rectifier.- Le marché n'a pas été passé.

21° Achat d'un Tour Cazeneuve.- Le marché n'a pas été passé.

Aucune observation n'étant présentée au sujet du procès-verbal de la réunion du 17 Juillet 1934, celui-ci est adopté.

II - Rapport annuel du Directeur sur le fonctionnement matériel et moral de l'établissement au cours de l'année scolaire 1933-1934.-

Ce rapport établi suivant le plan habituel, est lu par le Directeur. Aucune observation n'est présentée et il est adopté à l'unanimité.

III - Prévisions pour 1934.

1° Améliorations au fonctionnement de l'Ecole Pratique.- Le Conseil de Perfectionnement est d'avis que les propositions d'améliorations ci-après demandées pour 1933-1934, doivent être reprises pour 1934-1935, en raison de leur intérêt, et souhaite vivement que leur réalisation soit poursuivie par la Ville de Lille : 1° Local pour le cours de Mécaniciens-garagistes (2.000 Frs); 2° Agrandissement de l'atelier du Livre (10.000 Frs); 3° Installation de chassiss-ouvrants à l'atelier de menuiserie (2.700 Frs).

2° Achat de matériel.- Le Conseil de Perfectionnement est d'avis que les propositions d'achat de matériel émises pour 1933-1934, soient reprises pour 1934-1935 et souhaite que les marchés nécessaires soient approuvés par la Ville de Lille : 1° Achat d'un groupe d'émission de T.S.F. (15.250 Frs); 2° Equipement d'aléreuse Cornac (11.660 Frs); 3° d'un équipement de tour Herbert (15.768 Frs); 4° de fontes pour étaux-limeurs (6.900 Frs); 5° d'un tour Cazeneuve (18.100 Frs); 6° d'une machine universelle à rectifier (48.350 Frs).

Le Directeur fait d'ailleurs remarquer qu'une subvention d'Etat de 20.000 francs vient d'être accordée à la Ville de Lille pour achat de matériel en 1934. Faute de pouvoir justifier de l'achat d'un chiffre double de matériel, soit 40.000 francs, la subvention en question ne pourrait être versée à la Ville de Lille.

3° Achats divers.- Le Conseil de Perfectionnement donne un avis favorable :

1° Au remplacement des établis de la mécanique de précision d'un modèle trop faible pour les élèves de 2ème et 3ème années, par un modèle plus fort. Les établis remplacés seraient utilisés par les élèves de 1ère année dont le nombre augmente encore fortement cette année. Le devis pour 6 établis à 300 frs est de 1.800 Frs.

2° A l'achat de 24 tiroirs bois pour la section d'horlogerie, dont le nombre d'élèves est doublé. Devis : 24 à 25 Frs = 600 Frs.

3° A l'achat d'un établi pour la section d'électricité dont le nombre d'élèves va être doublé à la rentrée de 1934-1935. Devis de 1.500 Frs.

4° A la modification des Transmissions de l'atelier des tours pour rendre indépendante la marche de divers groupes de machines, afin de réaliser des économies de courant électrique. Devis de 4.000 Frs établi par la Société des Transmissions Modernes, à Ronchin.

5° Au retaillage de mors des 132 étaux de l'atelier d'ajustage, en service depuis 12 ans. Le retaillage se ferait par série de 15 environ, au prix de 43 Frs 50 par étai suivant l'offre de la Maison Bergues, à Lille, la meilleure qui ait été faite.

6° A l'achat de 20 étaux de 40 à 43 kgs, devenus nécessaires en raison de l'augmentation du nombre des élèves. Le meilleur prix a été fait par la Maison Templeu, sur la base de 4 Frs 50 le kg. Montant du devis : 3.870 francs.

IV - Questions diverses.

Aucune question n'est présentée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 3/4.

Lille, le 28 Juillet 1934

Le Secrétaire,

signé : A. GALLOIS.

Pour copie certifiée conforme,
Le Directeur,
GALLOIS.

Vu et approuvé,
Le Président,
signé : L. MASSON.

4ème COMMISSION

Réunion du 5-10-34

AVIS - La 4ème Commission prend acte des travaux du Conseil de Perfectionnement de l'Ecole et demande que diligence soit apportée au règlement des différentes questions qui viennent de lui être soumises.

5-10-34.

VANDENHENDE.



Conseil d'Administration
Réunion du 16 JUIL 1935
M. PLANQUE

ECOLE PRATIQUE D'INDUSTRIE DE LILLE

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT.

PROCES VERBAL
de la Séance du Mardi 9 Avril 1935



Le Conseil de Perfectionnement de l'Ecole Pratique s'est réuni le 9 Avril 1935 à 18 h 30, sur convocation de son Président en date du 28 Mars 1935.

Etaient présents: M.M. Masson, Druenes, Camus, Rollet, Biarez, Martin, Peeters, Dupret, Blervacques

Excusés: M.M. Salengro, maire de Lille, Launay, Dauchy, Cocard, Devernay, Bour, Domsin, Vicart, Bauche.

Secrétaire de séance: M. Camus, directeur de l'Ecole.

ORDRE DU JOUR

I.- APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JUILLET 1934.

II.- LECTURE DU RAPPORT DU DIRECTEUR.

A.- Effectifs.

Le nombre des élèves pour l'année scolaire 1934-35 a été en notable augmentation.

545 élèves au 1er Octobre 1934
contre 456 élèves au 1er Octobre 1933
385 élèves au 1er Octobre 1932
251 élèves au 1er Octobre 1931

Le nombre de sections a suivi la même progression et atteint au-

jourd'hui:

pour la 1ère année	5
pour la 2ème année	3
pour la 3ème année	2
pour la 4ème année	1

Tous les professeurs ont actuellement leur maximum d'heures de service et tous les locaux sont occupés, à peu près en permanence, soit pour les classes, soit pour les ateliers.

La situation devient inquiétante pour la rentrée d'Octobre 1935 où, en raison du nombre de départs restreint qu'on doit prévoir, on sera amené à diminuer sensiblement le nombre des nouveaux admis (chiffre des admissions probables: 160 environ contre 283 en 1934).

B.- Réalisation des propositions soumises au Conseil du 17 Juillet 1934.-

-Local pour le cours des Mécaniciens-garagistes: aucune suite n'a été donnée,

-Agrandissement de l'atelier du livre: aucune suite,

-Installation de chassis ouvrants dans l'atelier de menuiserie: à l'étude, doit être prochainement réalisé.

Achat de matériel

-Groupe d'émission de T.S.F.: achat repris pour le compte de l'Institut radiotechnique,

-Equipement de l'aléseuse "Cornac": a été effectué.

.....

- Equipement du Tour "Herbert" : a été effectué.
- Achat de Fontes pour étaux-limeurs : a été effectué.
- Achat d'un tour "Cazeneuve" : a été effectué.
- Remplacement des établis de la mécanique de précision : Les établis n'ont pas été remplacés, mais seulement renforcés et donnent maintenant satisfaction : travail exécuté par nos ateliers.
- Achat de tiroirs pour la section d'horlogerie : a été effectué.
- Achat d'un établi pour la section d'électricité : a été effectué.
- Modification des transmissions de l'atelier des tours ; n'a pas eu de suite.
- Retailage des mors de 131 étaux : a été effectué.
- Achat de 20 étaux : reste prévu, sera effectué suivant les besoins.

C - Prévisions et propositions pour 1935

1°-Atelier d'Ajustage

- Une machine à rectifier "Landis" reconstruite par les Etablissements GENDRON de Lyon 30.000 frs y compris l'achat d'un mandrin magnétique avec sa commutatrice (environ 5.000 frs).

"Je dois rappeler qu'en 1933 vous aviez manifesté votre préférence pour la machine "Hartex" proposée alors par la Maison TAMPLEU au prix de 48.350 frs. Les prévisions nouvelles écartent cette marque, d'abord en application des circulaires ministérielles sur les achats d'origine étrangère; ensuite parce que les références fournies depuis deux années par la Landis Gendron nous permettent d'en espérer toute satisfaction pour l'usage que nous aurons à en faire, malgré son prix modéré".

- Une machine à affuter les outils de tour, rabots, burins, etc.. Modèle proposé : A.I.M. chez DELOCHE-TALLAVIGNE. 15.000 frs
Cette machine nous devient indispensable au moment où l'atelier de forge n'arrive plus à alimenter les tours en outils divers et où nous devons de plus en plus recourir aux outils meulés dans le barreau traité ou non et à ceux montés sur porte-outils.
- Deux machines à percer sensibles à grande vitesse, à commande électrique directe de 12 m/m de capacité maximum, destinées à remplacer deux machines anciennes et fatiguées. Marque : SOCIETE PARISIENNE DE MACHINES-OUTILS, type IOF établi avec accessoires à 3.050 frs l'une soit 6.100 frs
- Une tronçonneuse "Ajax" de 406 - Prix pour coupes droites à serrage vertical par pédale 8.850 frs
- Moteur électrique et accessoires 2.800 frs
- Total 11.650 frs 10 %

2°- Atelier de Mécanique de Précision

- Une broche à rectifier intérieurement, marque "JUNG" appareil vendu par les Etablissements HORTSMANN à Paris, modèle n° C.I. pour petits tours 3.260 frs
- Une machine à affuter les petits forets (marque Pointex) 3.610 frs
- Une boîte de Cales Etalons, modèle MANURHIN . 1.800 frs

.....

3°- <u>Atelier de Radio-Electricité</u>	
- Une machine à bobiner "MICAFIL" modèle des Forges de Vulcain	<u>3.050 frs</u>
4°- <u>Atelier d'Horlogerie</u>	
- Un tour d'horloger avec accessoires	<u>3.208 frs</u>
- Une machine à fendre et à tailler les roues (marque "Star" chez Leroy)	<u>6.225 frs</u>

En dehors de ces achats de matériel rapidement réalisables, une installation de réfrigérant sur les tours reste actuellement à l'étude.

Le rapport du Directeur est adopté à l'unanimité par le Conseil qui donne un avis favorable aux achats de "matériel neuf" proposé.

III.- LECTURE D'UN RAPPORT DE M. ROLLET, Chef des Travaux, sur l'entretien du matériel et la création d'un emploi d'ouvriers-instructeur outilleur.

La création d'un nouveau poste d'ouvrier-instructeur à l'Ecole Pratique de Lille s'impose pour les raisons suivantes :

1°- La section des machines-outils ne peut plus fonctionner normalement depuis que le contremaître qui en avait la charge a été employé à la section d'ajustage par suite de l'augmentation des effectifs en 1ère année.

2°- L'entretien et la confection de l'outillage répartis entre les différents contremaîtres laissent à désirer, parce que le temps leur manque pour s'en occuper.

3°- L'entretien du matériel est également insuffisant.

4°- Le graissage ne peut plus se faire que d'une façon intermittente. M. LACHERY, ouvrier-instructeur, en est chargé le jeudi après-midi, mais étant alors seul à l'atelier il ne peut le faire ni facilement ni sans danger.

Le nouvel ouvrier instructeur demandé aurait donc pour attribution :

- 1°- Enseignement aux machines-outils (18 heures environ par semaine)
- 2°- Préparation et entretien des outils
- 3°- Entretien et réparation du matériel
- 4°- Graissage

MM. MASSON, DRUESNES et BIAREZ appuient successivement les conclusions de M. ROLLET. Ils font ressortir particulièrement en leur faveur, les arguments suivants : meilleur rendement des ateliers ou, faute de personnel, les élèves restent presque continuellement attachés à leur établi. Amortissement plus long des machines mieux entretenues. Economies sur le matériel qui compenseraient les frais supplémentaires d'un ouvrier-instructeur.

Finalement le Conseil émet à l'unanimité un voeu en faveur de la création d'un poste d'ouvrier-instructeur chargé de l'outillage et de l'entretien du matériel, payé moitié par l'Etat, moitié par la Ville de Lille.

IV.- QUESTIONS DIVERSES =

A.- Distribution des Prix -

M. Masson, Président, expose que la date du Samedi 27 Juillet, après-midi avait été primitivement fixée pour la distribution solennelle des Prix du Théâtre Sébastopol. Or, en présence des nouvelles dispositions prises pour les vacances au 14 Juillet, il faudra nécessairement procéder à cette distribution le Samedi 13 Juillet. Le Théâtre Sébastopol en réparation à cette date, ne sera pas disponible. Le Grand Théâtre sera occupé le matin et l'après-midi par les prix des deux Lycées. Mais il serait possible d'en disposer à 18 heures. Le Conseil approuve cette solution. Après avoir demandé l'avis de la Directrice de l'Ecole Valentine Labbé, M. Masson fera le nécessaire auprès de M. le Maire pour obtenir la disposition du Grand Théâtre.

B.- Voeu en faveur des Ouvriers-Instructeurs.-

M. Peeters s'étonne de la différence inexplicable de traitement entre les contremaîtres et les ouvriers-instructeurs qui remplissent exactement les mêmes fonctions et demande ce qu'on pourrait faire pour atténuer cette différence.

Actuellement, un recours à l'Etat ne donnerait pas de résultats immédiats, mais les municipalités restent libres d'y suppléer.

M. Blervacque donne des détails intéressants sur des compléments de traitement servis par la Ville de Marseille aux ouvriers-instructeurs. Le Conseil le charge de lui fournir le plus rapidement possible les précisions sur ce point. Dès qu'un dossier complet aura été réuni, M. Masson, Président, demandera à M. le Maire une audience où des délégués du Conseil solliciteront pour les ouvriers-instructeurs de l'Ecole de Lille des avantages équivalents à ceux des autres Ecoles plus favorisées. Il y a là non seulement une question de justice, mais encore une précaution indispensable pour assurer le bon recrutement du personnel.

C.- Placement des Elèves.-

Le Directeur de l'Ecole expose les difficultés croissantes qu'il rencontre, du fait de la crise pour assurer le placement des anciens élèves. Il est décidé qu'une circulaire sera adressée avant la fin de l'année scolaire aux industriels de la région pour leur demander de réserver aux élèves sortants ou anciens de l'Ecole Baggio le plus grand nombre possible de leurs emplois disponibles.

La séance est levée à 20 h 10.

Lille, le 11 Avril 1935

Le Secrétaire,
Signé: M. CAMUS .

Pour copie certifiée conforme,
Le Directeur,

signé: CAMUS .

Vu et approuvé,
Le Président,
Signé: L. MASSON .